

M. GREEN: Le contrôleur des métaux voudra peut-être étudier cette question. Si nous manquons d'un métal quelconque, il me semble que le Gouvernement devrait prendre l'initiative d'en confier la recherche à l'un ou l'autre des ministères.

L'hon. M. CRERAR: La question retient, je n'en doute pas, l'attention du contrôleur des métaux, qui se serait abouché avec les autorités britanniques pour s'assurer de l'éten-due de leurs besoins.

M. ADAMSON: Si j'ai bonne mémoire, c'est à un voyage de reconnaissance du même genre, entrepris il y a quelques années par M. Camsell, qu'il faut attribuer l'ouverture des Territoires du Nord-Ouest, et particulièrement la région du grand lac des Ours. Le sujet tomberait sous le crédit relatif aux levés, cartes, et le reste.

L'hon. M. CRERAR: Mais non sous celui-ci.

(Le crédit est adopté.)

Division des mines et de la géologie:

140. Levés géologiques, \$254,842.

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député pourrait maintenant poser sa question.

M. JOHNSTON (Bow-River): S'occupe-t-on de favoriser la prospection des pétroles et les forages géologiques à cette fin, surtout en Alberta, dans la région de la rivière la Paix?

L'hon. M. CRERAR: Oui, plusieurs groupes additionnels étudient en Alberta les formations géologiques et pétrolifères de la province.

M. JOHNSTON (Bow-River): Leur travail s'ajoute aux initiatives des compagnies elles-mêmes?

L'hon. M. CRERAR: En effet. Nous y accordons une attention toute spéciale cette année.

(Le crédit est adopté.)

Division des mines et de la géologie:

144. Commission fédérale du combustible: administration et investigations, \$27,100.

M. MacNICOL: S'agit-il ici du département du contrôleur du combustible? Le crédit ne porte-t-il pas maintenant sur la commission fédérale du combustible?

L'hon. M. CRERAR: Non. Cela n'a rien à voir avec la commission fédérale du combustible.

M. HARRIS (Danforth): Le crédit porte sur les approvisionnements de houille canadienne pour l'industrie canadienne et d'autres fins. J'imagine que les règlements émis sous

l'empire de la loi du change de guerre et l'impôt de 10 p. 100 favoriseront grandement l'emploi de la houille canadienne, surtout en Ontario.

M. le PRÉSIDENT: Cette question relèverait, je pense, du crédit n° 145.

M. HARRIS (Danforth): Le crédit n° 145 a trait aux dépenses réelles faites en subventions pour cette fin, tandis que le crédit n° 144 —le ministre me rectifiera si je fais erreur— porte sur l'administration des paiements prévus aux fins du crédit suivant. Les observations que je désire présenter ont trait à l'administration et aux investigations. Quand le ministère s'enquiert des possibilités de faire consommer de la houille canadienne en certaines parties de l'Ontario où par le passé, on se servait, dans les chargeurs des installations de chaudières, de charbon provenant de la Virginie ou nous arrivant par voie de Cleveland, il constate qu'actuellement la houille canadienne ne convient pas très bien aux installations qui utilisent actuellement la houille de rivière et de ruisseau de la Virginie. Je voudrais que ces enquêteurs entreprennent une étude plus profonde, avec plus d'aide qu'ils n'en reçoivent actuellement, des charbons que peuvent utiliser certaines installations. La consommation de houille canadienne s'accroîtrait d'autant. Les règlements contre les inconvénients de la fumée qu'ont mis en vigueur diverses municipalités canadiennes rendent très difficile l'utilisation de la houille domestique. En face du problème que posent ces règlements, le consommateur doit retourner à l'utilisation de la houille importée des Etats-Unis. Les enquêteurs pourraient engager les municipalités à adoucir certains de leurs règlements relatifs à l'utilisation de la houille domestique, principalement dans l'Ontario central.

Le ministre fera sans doute une déclaration sur cette besogne importante de son ministère. Ce service dispose des crédits les plus élevés et il conviendrait d'en faire plus qu'une mention passagère, attendu que nous devrions prendre tous les moyens actuellement à notre disposition pour stimuler l'utilisation de la houille canadienne. Du même coup le ministre pourrait ajouter à ses observations une déclaration de politique pour le compte de la commission fédérale du combustible en vue de conserver la devise des Etats-Unis grâce à l'accroissement dans la consommation de houille domestique, ce qui nous éviterait de verser une si grande quantité de cette devise pour les importations de houille des Etats-Unis. Je fais la remarque suivante au sujet du grand centre de consommation de l'Ontario, la partie occidentale, surtout, et la région de Toronto-Hamilton. On ne